



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser, sans délivrance de permis de construire, ni mise à l'enquête publique :
 - Moinat Christophe et Keiko, La Combe : Installation de 13.6 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan « Ouest » du toit (parcelle RF No 839).